POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

SOTACIB

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue du Lac TANGANYICA et
Le passage du Lac NEUSIEDL – Les Berges du Lac - 1053 – Tunis Tunisie
Tél : + 216 70 020 880 – fax : + 216 71 964 761

SOMMAIRE

I. OBJET

La présente Politique décrit les principes et procédures mis en œuvre par la société **SOTACIB** (la « **Société** »), dont le siège social est sis à Immeuble Alysse, Angle de la rue du Lac Tanganyika et le passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, en sa qualité de responsable du traitement.

La Société s'engage à bâtir une relation de confiance avec ses employés, clients fournisseurs prestataires de services et toute autre personne concernée par le traitement des données à caractère personnel fondée sur l'intérêt mutuel. À ce titre, la Société veille à ce que l'ensemble de ses traitements respecte le cadre légal national et les standards internationaux ratifiés par l'État tunisien.

II. CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

La présente politique est établie conformément à la législation tunisienne et aux standards internationaux en vigueur, y compris :

- La loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel et ses textes d'application et le décret n° 2007-3004 du 27 novembre 2007, fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel ;
- La Constitution Tunisienne ;
- Les Conventions 108 et 181 du Conseil de l'Europe ratifié par la loi organique n° 2017-42 ; et
- Les délibérations et décisions de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP).

III. DÉFINITIONS

Terme	Définition
Donnée à caractère personnel	Toutes les informations quelle que soit leur origine ou leur forme et qui permettent directement ou indirectement d'identifier une personne physique ou la rendent identifiable, à l'exception des informations liées à la vie publique ou considérées comme telles par la loi.
Traitement	Les opérations réalisées d'une façon automatisée ou manuelle par une personne physique ou morale, et qui ont pour but notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, la modification, l'exploitation, l'utilisation, l'expédition, la distribution, la diffusion ou la destruction ou la consultation des données à caractère personnel, ainsi que toutes les opérations relatives à l'exploitation de bases des données, des index, des répertoires, des fichiers, ou l'interconnexion.
Responsable du traitement	L'entité juridique qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles.

IV. PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION

Cette Politique s'applique à toutes les personnes physiques dont les données font l'objet d'un traitement automatisé ou manuel par la Société, incluant :

- Les employés (permanents, contractuels, stagiaires) et les candidats ;
- Les administrateurs de la Société ;
- Les clients, fournisseurs et prestataires de service ;
- Les visiteurs des locaux industriels ou administratifs et les utilisateurs du site web de la Société.

V. CONSENTEMENT ET AUTORISATIONS PREALABLES DE L'INPDP

Le traitement des données à caractère personnel par la Société est soumis au consentement préalable de la personne concernée.

La Société formalise, enregistre et conserve la preuve (physique ou numérique) du recueil de ce consentement tant que le traitement associé est actif, afin de pouvoir en démontrer la conformité à tout moment auprès des autorités de contrôle.

Conformément aux dispositions de la loi organique n° 2004-63 (notamment ses articles 8, 47 et 69), l'implémentation de certains traitements considérés comme sensibles (tels que le contrôle d'accès par pointage biométrique, les dispositifs de vidéosurveillance ou les transferts de données hors du territoire national) demeure strictement conditionnée à l'obtention d'une autorisation préalable expresse et/ou au dépôt d'une déclaration régulière auprès de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP).

VI. PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Société s'impose le respect des principes directeurs suivants pour l'ensemble de ses activités :

1. **Légalité et Loyauté :** Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées par la Société que pour des finalités déterminées, explicites, légitimes et préalablement portées à la connaissance des personnes concernées.
2. **Limitation des Finalités :** Les données sont recueillies pour des buts déterminés, légitimes et explicites. Elles ne peuvent être réutilisées d'une manière incompatible avec ces finalités initiales.
3. **Minimisation des Données :** Les informations conservées doivent être adéquates, pertinentes et strictement limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités déclarées.
4. **Exactitude :** Les données doivent être exactes et, si nécessaire, maintenues à jour. Les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, doivent être effacées ou rectifiées sans délai.
5. **Interdiction de Détournement :** Il est strictement interdit de réutiliser ou de traiter ultérieurement ces données d'une manière incompatible avec l'objectif initial qui a justifié leur collecte.

VII. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données personnelles sont conservées pour une durée strictement limitée à ce qui est nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, dans le respect des durées légales, des règles de l'INPDP et des délais de prescription applicables.

VIII. DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

La Société s'engage à ne collecter que les données personnelles nécessaires à la réalisation de son activité et ses objectifs commerciaux légitimes. Elle peut être amenée à collecter et traiter les données personnelles suivantes :

- Renseignements personnels tels que le nom et prénom, adresse du domicile, numéro de téléphone, numéro de carte d'identité, adresse électronique ;
- Renseignements sur la situation familiale et sociale tels que des données nécessaires à l'attribution d'avantages sociaux ou autres avantages personnels, y compris des données relatives aux bénéficiaires et aux personnes en charge ;
- Renseignements sur la formation académique (Cursus scolaire et universitaire, parcours professionnel, …) ;
- Renseignements relatifs à l'emploi et au recrutement (Curriculum vitae, attestation professionnelles, attestations de stage et tout document requis dans le cadre du processus de recrutement) ;
- Renseignements d'ordre financier (Rémunération, avantages sociaux, comptes bancaires, prêts accordés, …) ;
- Renseignements relatifs à la santé (Questionnaire médical lors du recrutement, dossiers et rapports médicaux pour les besoins de la couverture sociale et l'assurance maladie...) sous réserve du respect des autorisations légales requises ;
- Données de géolocalisation dans le cadre de l'exercice de l'emploi sous réserve du respect des autorisations légales requises.

Ces données peuvent être traitées ou transférées à l'étranger, sous réserve du respect des autorisations légales requises, notamment et sans s'y limiter, aux fins suivantes :

- Gestion des ressources humaines : recrutement, emploi, administration des programmes d'avantages sociaux, gestion des salaires, formation, gestion de la performance et planification des promotions, gestion des risques et protection du personnel, … ;
- Des exigences en matière d'assurance ou de fiscalité ;
- Dans le cadre du suivi et de la gestion des réclamations reçues ;
- Déclarations faites à l'Etat et tout établissement public ou autorité publique ayant la qualité d'exiger la présentation de certaines données ;
- Fins légales ou réglementaires.

IX. TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES : BIOMÉTRIE ET VIDÉOSURVEILLANCE

- **Biométrie :** La Société utilise des systèmes de pointage biométriques (empreintes digitales, reconnaissance faciale) pour le suivi des horaires, le contrôle de présence et la gestion des accès aux locaux. Les employés sont informés, dès leur embauche ou dès la mise en place du dispositif, de la nature des données collectées, de leur finalité et des modalités d'exercice de

leurs droits. Les données biométriques sont conservées de manière sécurisée et ne sont en aucun cas utilisées à d'autres fins.

- **Vidéosurveillance proportionnée :** Les caméras sont déployées dans le but d'assurer la sécurité des installations et des personnes. Un affichage visible signale leur présence à l'entrée des locaux. L'accès aux enregistrements est strictement limité aux personnes habilitées.

X. SÉCURITÉ, ACCÈS ET TRAÇABILITÉ DES SYSTÈMES

La Société met en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, et ce pour préserver la sécurité des données personnelles et, notamment, empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation, intrusion ou accès non autorisé à ces données, de manière accidentelle ou illicite.

En outre, la Société s'engage à :

- Mettre en place un cloisonnement strict des accès, en limitant l'accès aux fichiers, notamment les dossiers RH et financiers, aux seuls collaborateurs qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions ;
- Assurer la traçabilité des actions réalisées via les outils informatiques, au moyen d'un enregistrement systématique des connexions (logs) permettant d'identifier avec certitude l'origine de toute création, modification ou suppression de données ;
- Empêcher que les supports des données puissent être lus, copiés, modifiés ou déplacés par une personne non autorisée ;
- Empêcher l'introduction non autorisée de toute donnée dans le système d'information, ainsi que toute prise de connaissance, tout effacement ou toute radiation des données enregistrées ;
- Empêcher que le système de traitement d'information puisse être utilisé par des personnes non autorisées, notamment au moyen de mécanismes d'authentification sécurisée et de gestion des habilitations ;
- Garantir que puissent être vérifiés a posteriori l'identité des personnes ayant eu accès au système d'information, les données qui ont été introduites dans le système, le moment de cette introduction ainsi que la personne qui l'a effectuée ;
- Empêcher que les données puissent être lues, copiées, modifiées, effacées ou radiées, lors de leur communication où du transport de leur support ;
- Sauvegarder les données par la constitution de copies de réserve sécurisées ;
- Mettre en œuvre des mesures de cybersécurité visant à protéger les systèmes d'information contre les menaces internes et externes ;
- Détecter, analyser et gérer des incidents de sécurité affectant les données à caractère personnel et prendre les mesures correctives appropriées dans les meilleurs délais.

XI. SIGNALEMENT DES VIOLATIONS ET INCIDENTS

Tout employé constatant ou suspectant une violation de données personnelles (accès non autorisé, perte ou vol de matériel, divulgation accidentelle, intrusion informatique, etc.) a l'obligation d'en informer immédiatement la Société via la ligne d'alerte éthique.

Dès réception du signalement, le Comité d'Éthique et de Conformité procède à une analyse de l'incident afin d'en évaluer la nature, la gravité et les conséquences pour les personnes concernées. Il propose sans

délai les mesures techniques correctives requises afin de permettre à la Société de contenir l'incident et en limiter les effets.

XII. TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES

La Société peut être amenée à transférer des données à caractère personnel à des tiers situés en Tunisie ou à l'étranger. Tout transfert sera effectué dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve de l'obtention des autorisations légales requises.

Lors du transfert de données personnelles à un tiers, la Société demeure responsable de la licéité du traitement.

A. Exigences relatives aux prestations externalisées auprès des tiers

La Société fera appel à des prestataires de services soigneusement sélectionnés qui offrent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées. Le prestataire de service devra préalablement adhérer à la présente politique par tout moyen laissant une trace écrite.
Lorsque des données personnelles sont divulguées à un autre responsable du traitement, la partie destinataire doit prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles et ne les utiliser qu'aux fins prévues.

B. Exemples de traitement de données par des prestataires de services

Les exemples de traitement de données par des prestataires de services comprennent les services de comptabilité externalisée, les services d'impression ou de publicité, l'exploitation de l'infrastructure informatique pour le site Web et la collecte de données par les services de sécurité.

XIII. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES & RECOURS

Chaque personne dont les données sont traitées bénéficie de prérogatives protectrices :

- **Droit d'Accès et de Rectification :** Le droit d'obtenir la confirmation que des données le concernant sont traitées, et d'exiger la rectification ou la suppression des données inexactes, incomplètes ou équivoques.
- **Droit à la suppression des données :** Le droit d'exiger que la Société supprime et détruise, sans délai injustifié, les données à caractère personnel la concernant, notamment lorsque le consentement a été retiré, que les données ne sont plus nécessaires aux finalités initiales, ou que leur conservation n'a plus de fondement légal.
- **Droit d'Opposition :** Le droit de s'opposer à tout moment, pour des motifs légitimes liés à sa situation personnelle, à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement, sauf si celui-ci est imposé par la loi ou le contrat.
- **Droit à la copie :** Droit d'obtenir une copie de ses données dans un format clair et intelligible, notamment lorsque le traitement est automatisé.

Pour exercer ces droits, la demande écrite et signée doit être transmise à :

SOTACIB, Direction Générale,

Immeuble Alysse, Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

XIV. ENTREE EN VIGUEUR – REVISION PERIODIQUE

La présente Politique a été approuvée par le Conseil d'administration de SOTACIB et est entrée en vigueur le 12 juin 2024.

Elle peut être modifiée ou mise à jour à tout moment, si la Société l'estime nécessaire, notamment pour tenir compte de l'évolution des textes législatifs et réglementaires applicables, des pratiques internes, ou de tout changement organisationnel ou opérationnel impactant les règles éthiques de la Société.

Le Comité d'Ethique et de Conformité est chargé d'en assurer la mise à jour, dans une logique d'amélioration continue. A ce titre, il effectue une révision périodique de la Politique et propose, le cas échéant, les ajustements nécessaires à sa pertinence et à son efficacité.

Toute question relative à l'interprétation de la Politique, ainsi que toute inquiétude ou doute quant à son application, sera soumise au Comité d'Ethique et de Conformité.

Historique des révisions :

Référence interne	Version	Date de mise à jour	Objet de la révision
P. 06.2024	1	12.06.2024	Approbation de la mise en place d'une politique de protection des données à caractère personnel.
P.06.2026	2	18.06.2026	Mise à jour et standardisation des politiques internes de gouvernance d'entreprise.

M. **Helmi HAOUALA**
Directeur Général de la société SOTACIB